

2024/05
Réf. 19/03 -05

Date de convocation : 07/03/2024

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	33
Nb de suffrages exprimés :	36
VOTE :	
Pour :	36
Contre :	0
Abstentions :	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

Séance du 19 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle Joan CAYROL à Le Boulou, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. MARCEL COLL (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme PIERRETTE JUANOLE DEMOULIN (SUPPLEANT), M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. OSCAR PLANAS (SUPPLEANT), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. ROBERT SANCHEZ (SUPPLEANT), M. LOUIS PIERRE SCHWEER CASES (SUPPLEANT), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. DAVID PLANAS (TITULAIRE) procuration à M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER procuration à Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE) procuration à M. YVES PORTEIX (TITULAIRE),

Absents excusés :

Mme FRANCINE BORRAT (SUPPLEANT), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. GUY LLOBET (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. GUY VINOT (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS VIRGILI (SUPPLEANT),

Autres participants : M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT), Mme FANNY FONTAINE (DGS CC VALLESPIR), M. FRANCOIS-XAVIER HALLE (CM GEMAPI CCACVI) et JACQUES MARTINEZ (CORRESPONDANT L'INDEPENDANT),

M. MARTI VILA PASOLA a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le président rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée [...] ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au comité syndical, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2023 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

Le Comité Syndical DELIBERE

et à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les RAR et les crédits afférents au remboursement de la dette).

25% des dépenses réelles d'inv. inscrites au BP 2023 hors RAR et déduction faite du montant du capital des emprunts	
total dépenses INV BP 2023	3 733 535,70 €
cpte 16	53 333 33 €
total	3 680 202.37 €
25%	920 050.59 €

- **PRÉCISE** le montant et l'affectation des dépenses d'investissement pressenties :

Chapitre	Article	Objet	Montant
16	1641	EMPRUNT	53 333.32
20	2031-52	ETUDE 4 BARRAGES BAILLAURY	10 000.00
Total (inférieur au montant maximal autorisé)			63 333.32€

- PRÉCISE** que toutes les dépenses engagées dans ce cadre seront inscrites au budget primitif 2024.

Fait et délibéré à Le Boulou, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

Le /La Secrétaire de Séance :





